



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 18 juin 2009

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 18 juin 2009 à 20 h 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

25 (pour partie) puis 26 Conseillers sont présents  
7 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

**Secrétaires de séance :** Radhouane ZAYANI – Jean-Pierre BAILLY

\*\*\*\*\*

Début de séance à **20 h 38**

#### TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE TARIFICATION 2010

Conformément à la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie visant à modifier le régime de taxation locale de la publicité, dont l'objectif est d'adapter le champ de la taxation des supports publicitaires aux évolutions du marché de la publicité afin de couvrir l'ensemble des nouveaux supports commercialisés,

**Par 32 voix pour et 1 voix contre** le Conseil municipal fixe les tarifs desdits supports publicitaires comme suit :

- application des tarifs de référence selon l'article L 2333-9 du CGCT, les tarifs applicables aux différents supports connaîtront une évolution progressive lissée sur 5 ans, de 2009 à 2013, selon les modalités fixées par la loi.
- exonération des concessions municipales d'affichage ou de mobilier urbain.

#### **POURSUITES DES DÉBITEURS SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES**

Comme suite au décret du 3 février 2009 simplifiant les modalités de poursuite des débiteurs mauvais payeurs,

**Par 31 voix pour et 1 voix contre**, le Conseil municipal autorise le Trésorier principal d'Oullins à adresser des commandements de payer pour toute la durée du mandat et exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter l'autorisation préalable du Maire pour différents titres de recettes du budget assainissement et du budget principal de la ville, excepté pour les recettes de type familial.

#### **ZAC DU GARON HÔTEL DE VILLE Intégration patrimoniale**

**À l'unanimité des membres présents ou représentés** le Conseil municipal approuve l'intégration dans le patrimoine de la commune, des parcelles cédées par la SERL (Société d'équipement de la région de Lyon), conformément à l'acte authentique en date du 28 novembre 2008, pour un montant évalué à **85 134.92 €** dans l'actif de ladite ZAC.

#### **CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Exercice 2009**

**Par 32 voix pour et 1 voix contre** le Conseil municipal approuve les modalités de calcul de la contribution eaux pluviales pour l'exercice 2009 et autorise Monsieur le Maire à verser cette contribution d'un montant de **20 166 €** au budget annexe de l'assainissement, afin de respecter le principe de l'équilibre financier du SPIC (Service public industriel et commercial) mais également de tenir compte du fait que la majorité du réseau de collecte des eaux usées est séparatif.

#### **MISSION DE DIANOSTIC D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE ET CCAS**

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve la convention relative à la constitution d'un groupement de commande entre la Ville et le CCAS pour une mission

de diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**OFFICE CULTUREL DE BRIGNAIS**  
SUBVENTION 2009  
VERSEMENT DE LA PREMIÈRE PART VARIABLE

**Par 28 voix pour, 1 contre et 4 abstentions,** le Conseil municipal autorise le versement de la 1<sup>ère</sup> part variable de la subvention 2009 à l'Office Culturel de Brignais, subvention d'un montant de **32 334 €** correspondant aux spectacles donnés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2009.  
Il est précisé que les dépenses engagées pour les spectacles de cette période s'élèvent à 76 660 €.

**OFFICE CULTUREL DE BRIGNAIS**  
CONVENTION 2009 - 2011  
Autorisation de signature

**Par 28 voix pour, 1 contre et 4 abstentions** Le Conseil municipal approuve la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Office culturel de Brignais dont le terme échoira le 30 juin 2011, relative à la programmation culturelle du Briscope ainsi qu'à l'organisation de manifestations à caractère culturel en partenariat avec les associations locales et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**  
ACTION EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON  
SUBVENTION JOBS D'ÉTÉ

**À l'unanimité des membres présents ou représentés,** le Conseil municipal approuve la convention fixant le cadre de l'action "jobs d'été" entre la ville et la fondation "Les amis de jeudi-dimanche Maurice GOUNON" (AJD) et autorise le versement d'une subvention de **4 200 €** maximum (versée en fonction du temps de jobs d'été effectué) au profit de ladite fondation

**PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**  
ACTION EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON  
SUBVENTION JOURNÉES MISSIONS

**À l'unanimité des membres présents ou représentés,** le Conseil municipal approuve la convention fixant le cadre de l'action "journées missions" entre la ville et la fondation "Les amis de jeudi-dimanche Maurice GOUNON" (AJD) et autorise le versement d'une subvention de **2 600 €** maximum (montant éventuellement minoré en fonction de la participation des jeunes brignairots) au profit de ladite fondation.

**ÉCOLE MATERNELLE JACQUES CARTIER****PROJET D'ÉCOLE**

Année scolaire 2008/2009

Réaffectation des crédits accordés

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve la réaffectation d'une partie des crédits accordés en 2008/2009 à l'école maternelle Jacques Cartier, soit **650 €** pour remplacer le spectacle initialement prévu qui n'a pu se dérouler par celui de « Guignol » au parc de la Tête d'or avant la fin de l'année scolaire.

**GROUPES SCOLAIRES PUBLICS****PROJETS D'ÉCOLE**

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Année scolaire 2009 - 2010

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le versement d'une participation financière d'un montant total de **5 000 €** dans le cadre des projets des écoles publiques pour l'année 2009-2010, participation répartie comme suit :

Groupe scolaire J. Cartier – maternelle :	<b>500 €</b>
Groupe scolaire J. Cartier – élémentaire :	<b>1 300 €</b>
Groupe scolaire J. Moulin / A.Lassagne - maternelle :	<b>800 €</b>
Groupe scolaire J. Moulin – élémentaire :	<b>1 200 €</b>
Groupe scolaire C. Fournion – élémentaire + maternelle :	<b>1 200 €</b>

**ÉCOLE SAINT CLAIR****ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL)**

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Année scolaire 2009 - 2010

**Par 28 voix pour, 4 contre et 1 abstention**, le Conseil municipal approuve le projet d'école de l'école Saint Clair pour l'année scolaire 2009/2010 destiné aux élèves de maternelle et élémentaire et attribue une participation financière de **1 000 €** versée à l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) dans le cadre dudit projet.

**ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES SERVICES TECHNIQUES ET DU MARCHÉ FORAIN****APPEL D'OFFRES**

Autorisation de signature

À l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil municipal entérine le choix des entreprises effectué par la commission d'appel d'offres pour le marché cité en objet et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes y afférents. Le montant prévisionnel des prestations est de 200 000 € HT sur 4 ans, celles-ci sont réparties en trois lots :

- Lot n° 1 : Tri, traitement et valorisation des déchets courants  
Société TRIGENIUM (74003 Annecy)

- Lot n° 2 : Collecte des déchets après le marché forain hebdomadaire  
Société ISS (69680 Chassieu)

- Lot n° 3 : Traitement et valorisation des déchets à forts volumes  
Société RHONE ENVIRONNEMENT (69230 Saint-Genis-Laval)

#### **PATRIMOINE COMMUNAL**

PROGRAMME DE TRAVAUX DE SÛRETÉ ET PRESTATIONS DE TÉLÉSURVEILLANCE

MARCHÉ DE PRESTATION INTÉLLECTUELLE

Avenant n° 3 au lot n° 3

Autorisation de signature

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 3 en plus value de **240 € HT/an** relatif au marché de travaux de sûreté et prestations de télésurveillance pour le lot n° 3 - télésurveillance du site « Relais d'assistantes maternelles ». Le montant du marché est ainsi porté à **5 064 € HT**.

#### **PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Répartition

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal prend acte des travaux de sécurité routière réalisés par la commune grâce au produit des amendes de police 2008 qui s'élève à **36 083 €**.

#### **MONUMENTS HISTORIQUES**

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION

Modification

**À l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification des périmètres de protection des monuments historiques proposée par l'architecte des Bâtiments de France autour de deux monuments situés sur la commune, le Vieux Pont et la Jamayère.

#### **INFORMATIONS**

Le Conseil municipal est informé sur les dossiers suivants :

- Transports en commun (commission générale en cours de calage)
- Tournage d'un film par France 3 sur Brignais le 22 juin.
- Réactivation du Flash info-élus,
- Fête de la musique,
- Nuit de la St Jean,
- Fête des Pérouses
- Journées portes ouvertes du SDIS

Fin de la séance à **22 h 45**